

Concept de protection pour matchs de basket du club ESP

En lien avec le PROTOCOLE POUR LE RETOUR A LA COMPETITION édicté par SWISSBASKET, le club ESP propose les mesures suivantes pour les Matchs de ses équipes tant à la salle Arnold Reymond qu'à l'Extension Ouest

REGLES DE BASE

- Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux match. Elles pourront se voir interdire l'accès à la zone Match et/ou zone Public.
- Garder ses distances, 1m50 dans la mesure du possible
- Port du masque obligatoire en lieu clos
- Traçage systématique des individus
- Lavage régulier des mains avec du savon ou une solution hydroalcoolique
- Pas d'échange de matériel, sauf ballon de match
- Chaque joueuse vient avec sa propre bouteille d'eau ou gourde, tout comme l'entraîneur et les personnes accompagnantes
- Le club met à disposition du gel hydroalcoolique

ZONE DE MATCHS (amicaux et officiels)

- L'entraîneur principal et les joueurs/ses sur le banc peuvent être dispensés du port du masque, sous réserve du respect des règles de distanciation. Il est en revanche obligatoire pour les autres personnes présentes sur le banc.
- Port du masque obligatoire pour tous les officiels présents à la table de marque pendant la rencontre, statisticiens inclus.
- La distanciation entre les officiels est fortement recommandée lorsque l'espace le permet.
- Lors d'une rencontre, si une équipe ne respecte pas le concept de protection sanitaire, un arbitre doit avertir, puis, peut refuser d'officier, même s'il a été désigné au préalable; les frais de déplacement seront normalement facturés.
- La balle de match doit être désinfectée par les arbitres, à chaque temps mort, à chaque fin de quart-temps, à la mi-temps.
- Les joueurs ne sont dispensés du port du masque, que lorsqu'ils sont sur l'espace de jeu (terrain et banc). Ils doivent porter le masque dès leur arrivée à la salle, au vestiaire et lors du déplacement entre le vestiaire et le terrain.
- Les joueurs, le staff, les officiels et arbitres ont l'obligation de se désinfecter les mains à leur arrivée.
- Éviter les animations et toutes actions protocolaires ne permettant pas l'application des mesures de prévention et le respect des gestes barrière en vigueur (serrage de mains à l'entrée des joueurs sur le terrain, remise de trophée en fin de match, etc...)

ZONE VESTIAIRES

- Les douches seront mises à disposition pour les matchs uniquement sur demande préalable par courriel à la ddgs@pully.ch
- Les gestes barrières et la distanciation physique restent pleinement valables à l'intérieur des vestiaires et sous les douches.
- Pour les matchs, les vestiaires doivent être réservés en priorité à l'équipe adverse.
- Il est conseillé à chaque joueuse de ESP de venir en tenue de sport.
- Seuls les joueurs et les membres du staff sont autorisés à y accéder.
- Une réduction des déplacements et un nombre limité de joueurs en fonction de la superficie du vestiaire sont recommandés
- Une aération importante avant et après utilisation du vestiaire est obligatoire.
- Le changement de vêtements et la prise des douches à domicile doivent être encouragés.
- Chaque joueur doit disposer de son propre matériel de douche (gel, serviette, etc...)
- L'utilisation d'un vestiaire est réservée à une seule équipe à la fois.

ZONE PUBLIC

- Un sens de circulation doit être défini à l'intérieur de la salle (éviter au maximum les croisements de personnes).
- Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour fluidifier le déplacement des personnes, de leur arrivée à leur sortie, y compris autour de l'enceinte.
- Le port du masque est obligatoire pour toute personne de plus de 12 ans.
- Lorsque les personnes accueillies sont assises, une distance minimale d'1m50 est laissée entre chaque personne ou chaque groupe de moins de dix personnes venant ensemble.
- Lorsque les personnes sont debout, elles doivent respecter une distanciation de 1,5 mètres.
- L'accès au terrain de jeu est formellement interdit au public, parents, etc...
- Le port du masque est obligatoire pour le déplacement à la buvette. Le masque est retiré uniquement au moment de la consommation de nourriture ou boisson.
- Il est recommandé de tenir les buvettes à l'extérieur de la salle.
- Dans la mesure du possible, il est recommandé d'installer des tables pour que les personnes se tiennent assises et évitent la station debout sans pouvoir maintenir la distanciation physique.
- Un sens de circulation et le traçage au sol pour l'attente aux buvettes est fortement recommandé. Une distance de 1,5 mètre doit être respectée entre les espaces de commandes.

CAS COVID POSITIF

- Le club doit annoncer le cas à SWISS BASKETBALL.
- La personne testée positive doit être isolée pendant 10 jours.

- Les membres de l'équipe de la personne infectée et les derniers adversaires, jusqu'à 48 heures avant la révélation du cas, doivent être isolés pendant 10 jours. En cas d'absence de symptômes, ils n'ont pas besoin d'être testés avant le retour à l'entraînement.
- Les matches de ces équipes seront reportés à une date ultérieure, au minimum à 10 jours après le résultat du test positif du joueur.
- Le service du médecin cantonal compétent pourra remonter le traçage à 48 heures avant la déclaration des symptômes et le résultat positif du test. Ainsi, l'équipe adverse rencontrée dans les 48 dernières heures est fortement susceptible d'être placée en quarantaine, arbitres compris.

RESPONSABLE COVID

- Chaque Club affilié à SWISS BASKETBALL doit désigner un responsable COVID-19 connu de tous les encadrants.
- Mme Christine Cardis est responsable COVID-19. Elle est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Elle est joignable au 076 488 38 58 ou contact@espbasket.ch.
- Ses missions sont les suivantes :
 - Organiser et coordonner les mesures d'hygiène, y compris le protocole d'hygiène du matériel.
 - Collecter les différents listings établis lors des matches.
- Rappeler l'ensemble des préconisations sanitaires dans l'enceinte sportive.
- La responsable COVID-19 ne pouvant être présent à tous les matches de ESP, elle est secondée par les membres du Comité.

Le Comité ESP, ainsi que les entraîneurs s'engagent à faire respecter ce concept établi en conformité avec le PROTOCOLE POUR LE RETOUR A LA COMPETITION édicté par SWISSBASKET.

Pully, le 10 septembre 2020

Christine Cardis
Présidente

ESPERANCE SP  RTIVE PULLY, BASKET FEMININ

Christine Cardis
Présidente
076 488 38 58

E.S. PULLY _ CP 100 _ 1009 PULLY
Tél. 077 525 81 80
www.espbasket.ch
contact@espbasket.ch